CASTOR INTERNATIONAL

le Plan d'Epargne d'Actionnariat International du groupe VINCI

Bulletin de souscription

à l'offre **2013**

À renvoyer à votre service des ressources humaines ou paie au plus tard le 15 mai 2013

	☐ Mr	Mme	☐ Mlle	~
Nom	Prénom			
Date de naissance Nationalité			Num	éro CIN
Adresse personnelle				
Code postal			ĺ	
Téléphone	E-mail			
 des documents qui m'ont été communiqués et en p documents d'information clés pour l'investisseur du FC et de la note d'information simplifiée visée par le Conse du prix de souscription et de sa contrepartie en dirham mon apport minimum dans cette offre est fixé à l'équiv des dispositions au verso de ce bulletin et y adhérer. Je certifie être salarié d'une société du groupe VINCI 12 derniers mois dans le groupe VINCI à la date de ma 	CPE CASTOR INTERN eil déontologique de ns tel qu'ils ont été fi valent en dirhams de l et avoir une anci	ATIONAL R s valeurs m xé le 12 avr 50 euros,	ELAIS 2013 et obilières, il 2013,	du FCPE CASTOR INTERNATIONAL
Je souhaite investir dans le cadre de la pré (doit être égale ou supérieure à l'équivaler change du 12 avril 2013) :				[
Que je règle (un seul choix) :				
en joignant un chèque à l'ordre de mon employeur ; par avance sur salaire, à rembourser par prélèvements sur sala égale ou supérieure à 12 mois sera soumise à la taxation prév * Les prélèvements mensuels seront effectués conformémen mon salaire mensuel.	rue dans le supplément	local *;		
en espèces, en transmettant à mon employeur le montant coi souscription ;	rrespondant à la somm	e indiquée c	i-dessus au plus	tard le dernier jour de la période de
par virement, sur le compte de mon employeur dont les détail **Pour que votre ordre de souscription soit valable, votre paie				
 J'ai bien noté que: l'ensemble de mes versements dans le PEG Actionnaria attribuées par Vinci en complément de mon versement le revenu, des prélèvements au titre de la prévoyance soc l'Instruction Générale des opérations de change en date des complexes des la prévoyance soc l'Instruction Générale des opérations de change en date des complexes des la prévoyance soc l'Instruction Générale des opérations de change en date des complexes de la prévoyance soc l'Instruction Générale des opérations de change en date de la prévoyance soc l'Instruction Générale des opérations de change en date de la prévoyance soc l'Instruction Générale des opérations de change en date de la prévoyance soc l'Instruction Générale des opérations de change en date de la prévoyance soc l'Instruction Générale des opérations de change en date de la prévoyance soc l'Instruction Générale des opérations de la prévoyance soc l'Instruction de la prévoyance soc l'Instruction de la prévoyance d	personnel) n'excèder ciale et de tout autre r du 16 novembre 201	a pas 10 % nontant à n 1 ;	de ma rémuné na charge en ta	ération annuelle nette de l'impôt sur nt que salarié et ce conformément à
 la souscription à la présente offre est régie par les dispositions bulletin; les sommes correspondant à ma souscription seront versé Elles seront investies dans un premier temps dans le FCP dans le FCPE CASTOR INTERNATIONAL, après accord du la propertie de la constitution de souscription est irrévende dècle a l'âtique de la constitution de la constitution est irrévende dècle a l'âtique de la constitution est irrévende dècle a l'âtique de la constitution est irrévende de la constitution est irrevende de la constitution est irreven	ées à l'augmentation d LE CASTOR INTERNAT conseil de surveillanc	de capital ré IONAL RELA	AIS 2013 pour é	riés du groupe VINCI à l'international ètre ensuite conservées, après fusion,
bulletin ; • les sommes correspondant à ma souscription seront versé Elles seront investies dans un premier temps dans le FCP	ées à l'augmentation de CASTOR INTERNAT conseil de surveillanc e de la souscription. /INCI pourra notan comme indiqué ci	de capital ré IONAL REL/ e et agréme nment con -dessus.	AlS 2013 pour é nt de l'Autorité sidérer mon k	riés du groupe VINCI à l'international. ètre ensuite conservées, après fusion, des marchés financiers, en France; pulletin non valable s'il n'est pas





Avertissement du CDVM

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

La note d'information simplifiée visée par le CDVM est disponible sans frais au siège social de la société au sein de laquelle le souscripteur est salarié.

DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS

- Je reconnais avoir été informé de l'ensemble des conditions requises pour participer à l'opération CASTOR International 2013 et déclare avoir la qualité de salarié d'une société adhérant au Plan d'Epargne Groupe Actionnariat International du groupe VINCI présent à l'effectif au jour de l'ouverture de la période de souscription, disposant d'une ancienneté minimum de 6 mois, consécutifs ou non au cours des derniers 12 mois, au moment de la remise du bulletin de souscription.
- J'ai bien noté que ma souscription à l'augmentation de capital vaut adhésion au PEG Actionnariat International du groupe VINCI.
- J'ai noté que le prix de souscription d'une action VINCI qui m'a été communiqué est égal à la moyenne des cours de l'action VINCI pendant les 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du président-directeur général de VINCI fixant le prix de souscription à l'offre.
- La souscription des actions VINCI s'effectue en euros. En conséquence, le montant de mon versement sera converti en euros au cours de change du 12 avril 2013. Pendant la durée de mon investissement, la valeur de mes avoirs sera soumise aux fluctuations de taux de change entre l'euro et le dirham. Ainsi, si la valeur de l'euro croît par rapport au dirham, la valeur de mes avoirs exprimée en dirham augmentera. Inversement, si la valeur de l'euro s'affaiblit par rapport au dirham, la valeur de mes avoirs exprimée en dirham diminuera.
- J'ai bien noté que, sauf survenance d'un des cas de déblocage anticipé visés dans la brochure, mon investissement sera bloqué pendant 3 ans.
- J'ai bien noté que, les actions gratuites ne sont acquises définitivement qu'à condition d'être salarié du groupe VINCI à l'échéance des 3 ans, soit le 13 juin 2016, et de ne pas avoir débloqué tout ou partie de mon investissement initial.
- VINCI tient à ma disposition les règlements du PEG Actionnariat International et des FCPE visés au recto. Ces documents pourront m'être communiqués sur demande. J'ai également pu avoir accès à un exemplaire du document de référence de VINCI et aux autres rapports financiers qui contiennent d'importants renseignements sur les activités, la stratégie, la direction et les résultats financiers de VINCI.
- Je reconnais avoir pris connaissance des conséquences fiscales susceptibles de s'appliquer à ma situation du fait de ma participation au PEG Actionnariat International et en assume la pleine responsabilité. Je reconnais notamment être redevable envers mon employeur de toute somme qu'il devrait avancer en mon nom au titre de redevances fiscales ou sociales me concernant. Mon employeur pourra prélever ces sommes sur mon salaire ou sur toute autre somme qui m'est due ainsi que, le cas échéant, demander le rachat de mes parts de FCPE ou cession de mes actions et déduire les sommes susmentionnées du produit de cession.
- Je suis entièrement libre d'adhérer ou non à cette offre. Ma décision à cet égard n'aura aucune influence, positive ou négative, sur mon travail au sein du groupe VINCI. L'adhésion à cette offre est distincte de mon contrat de travail, dont elle ne constitue pas une partie intégrante et ne me confère aucun droit ou prétention en relation avec mon travail ou indemnités en résultant, y compris à l'occasion de la rupture du contrat de travail.
- J'ai également noté que ni ce document, ni toute autre documentation que j'ai pu recevoir dans le cadre de cette offre ou du PEG Actionnariat International, ne me confère un quelconque droit ou prétention en relation avec des offres futures.
- En complément de mon versement à l'augmentation de capital, VINCI m'attribuera des actions gratuites VINCI suivant les modalités décrites dans la brochure d'information.
- En cas de demandes dépassant le nombre d'actions offertes, ma souscription à l'augmentation de capital pourra être réduite. J'accepte la réduction du montant de ma souscription à due concurrence. Le calcul des réductions sera effectué comme suit :
 - (i) Après avoir constaté le nombre total de souscripteurs, il sera déterminé un plafond individuel égal à l'offre moyenne. Les demandes seront servies en totalité à hauteur de ce plafond.
 - (ii) Après avoir déterminé le montant de l'offre résiduelle, il sera calculé un pourcentage de réduction à appliquer proportionnellement aux demandes individuelles résiduelles restant à satisfaire.

Le trop versé me sera remboursé à concurrence de mon apport personnel ou le montant à prélever sera réduit en conséquence. Le règlement sera effectué selon les modalités déterminées localement.

J'ai bien noté qu'en cas de défaut ou de paiement tardif de mon versement personnel le présent ordre pourra être annulé de plein droit. En cas de défaut de paiement, mon employeur pourra faire procéder, sans préavis ou mise en demeure préalable, au rachat de la totalité de mes parts du FCPE et en affecter le produit au remboursement des sommes correspondant au montant de ma souscription. Si le produit de la vente est insuffisant pour couvrir la somme indiquée ci-dessus, je resterai débiteur de mon employeur pour le montant correspondant. Mon employeur se réserve le droit d'engager toutes poursuites à mon encontre pour récupérer les sommes impayées.

Le présent bulletin de souscription est soumis aux dispositions de la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et de la loi marocaine 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. J'ai été informé(e) que les informations contenues dans le présent bulletin feront l'objet d'un traitement informatique par VINCI. Je prends bonne note que les informations fournies dans le présent document ne pourront être utilisées que pour les besoins de la gestion du PEG Actionnariat International et pour respecter les obligations légales. Ces données pourront être transmises à toute personne intervenant dans la gestion du PEG Actionnariat International. En particulier, j'autorise le transfert de mes données personnelles à ces personnes en France. Elles seront conservées le temps nécessaire à la mise en œuvre de la souscription des actions VINCI et des opérations qui en découlent directement ainsi qu'à la gestion des avoirs dans le PEG Actionnariat International. Je pourrai exercer un droit d'accès et de rectification en écrivant au service ressources humaines ou paie de mon employeur.

Je m'engage à honorer tout engagement que j'ai souscrit à l'égard de l'Office des Changes, notamment à lui justifier le rapatriemen des revenus d'investissement, des produits et des plus-values de cession des parts que je détiendrai au titre de cette offre conformément à la réglementation des changes en vigueur.

Fait à	Date
Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)	